



avocats associés

Maître Guillaume BORDET

Avocat au Barreau de Marseille - 12, rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune de PLAN DE CUQUES (13380),

52 Promenade du Cavaou,

**lieudit Mestouffi, cadastré AA n°222 pour 10 a et 64 ca,
le lot n°3 de la copropriété, constitué par la totalité du Bâtiment B
comprenant la propriété**

D'UNE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION

**du terrain sur lequel elle est édiée,
outre les 172/1.000èmes indivis des parties communes générales
et les 1.000/1.000èmes indivis des parties communes
spéciales du Bâtiment A.**

MISE A PRIX : 100.000 €EUROS (cent mille euros)

VISITE LE LUNDI 28 JUN 2021 DE 9 H A 10 H

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE JEUDI 8 JUILLET 2021 A 9 H 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
dans les locaux du Palais Monthyon, Salle n°2 Borély,
Place Monthyon - 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Sur la commune de PLAN DE CUQUES
(13380), 52 Promenade du Cavaou - Lieudit
Mestouffi dans l'ensemble immobilier en
copropriété comprenant à savoir :

- **Un premier bâtiment** dénommé bâtiment
A composé d'une construction élevée d'un

étage sur rez-de-chaussée et le jardin
l'entourant,

- **Un second bâtiment** dénommé bâtiment
B comprenant une construction pouvant faire
l'objet d'une extension ou d'une destruction
avec reconstruction, la SHON existante sur
l'ensemble immobilier pris dans sa totalité et

la propriété du jardin et du chemin d'accès l'entourant,
Cadastrés section AA n° 222, 52 Promenade du Cavaou pour 10 a et 64 ca.

D'après le titre :

LE LOT N° 3 comprenant la totalité du Bâtiment B, soit la propriété de la construction à usage d'habitation y édifiée et la propriété du terrain ainsi que le droit d'utiliser une surface hors œuvre de **140 m²**, d'y construire quand il le pourra tout bâtiment, comme de procéder à la rénovation et à l'extension de la maison existante conformément aux dispositions d'urbanisme en vigueur.

Il résulte du procès-verbal descriptif établi par la SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI le 17 octobre 2019 que sur le terrain, objet de la présente vente a été édifié un petit cabanon avec terrasse sur le devant composé d'une pièce principale à usage de cuisine, de deux chambres, d'un WC et d'une douche, le tout d'une superficie loi Carrez de **25, 66 m²**.
Les lieux sont libres de toute occupation.

Une terrasse carrelée se trouve devant l'entrée principale du studio et le terrain autour est à l'état de terrain vague non entretenu.

La présente vente est poursuivie par :
La Compagnie Financière du Littoral (COFILIT), SA au capital de 8.000.000 €, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), 8, rue des Vignerons, inscrite au RCS de

Marseille sous le n° 067 803 544, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège, es qualité.

Les enchères sont recevables uniquement :

Les enchères sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE, si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, ledit chèque devant être d'un montant minimum de 3.000 €.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon – Place Monthyon – à l'accueil du rez-de-chaussée du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à Maître Guillaume BORDET ou Maître Valérie KEUSSEYAN-BONACINA (Tél. : 04.91.54.80.11.) du lundi au jeudi de 10h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00, le vendredi de 10h30 à 13h00 et de 14h30 à 16h00, par mail à l'adresse : **bkb@bkb-marseille.com** ou sur le site Internet : **<https://www.bkb-avocats.fr/fr/>**.

Marseille, le 17 mai 2021